



## COMPTE RENDU du COMITE SYNDICAL

MARDI 29 OCTOBRE 2019

Les titulaires présents :

Barbey : M. Daniel VILLETTE et M. Eric BOURBIGOT ; La Brosse-Montceaux : M. Alain DEMELUN ; Cannes-Ecluse : M. Philippe SMORAG ; Courcelles-en-Bassée : Mme Jocelyne TIMON et M. Jean-Luc AUZOU ; Echouboulains : M. COTION Christian et M. VIGIER Mathias ; Esmans : M. Maurice SANSOVI et M. Jean-Jacques BERNARD ; Forges : M. Damien BUZZI et M. Romain SENOBLE ; La Grande Paroisse : M. Antonio AGUILAR ; Laval en Brie : M. Patrick CHON ; Marolles-sur-Seine : Mme AQUILON Dominique et M. Michel DALIBON ; Misy- sur-Yonne : Mme Sylvie DESORMES et Mme Guylène AURORE ; Montereau-Fault-Yonne : M. Jean-Marie ALBOUY et M. Lahcen CHKIF ; Montmachoux : M. Bernard CRETON et M. Patrick JACQUES ; Saint Germain Laval : M. Christophe FAGIS ; Salins : M. Jacky PEPIN ; Varennes-sur-Seine : M. Jacky MEUNIER.

### ORDRE DU JOUR

- ✓ Mutualisation des formations CCPM
- ✓ Achat de trois véhicules neuf places
- ✓ Subvention DETR 2020
- ✓ Risques statutaires CDG77
- ✓ Modification des statuts – Article 2
- ✓ Gestion Gare routière
- ✓ PAS ASAP Editique
- ✓ Budgets supplémentaires 2019 du Budget Annexe "Carte SIYONNE"
- ✓ Budgets supplémentaires 2019 du Budget Principal "SITCOME"
- ✓ Questions diverses

**La séance est ouverte à 19 H 00 sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Albouy.**

**M. Albouy.** - Chers collègues, bonjour.

Le Syndicat a 32 ans, le Réseau SIYONNE a 20 ans et nous nous sommes dit qu'il était peut-être temps de faire appel à une sténotypiste pour la prise de nos débats, que nous étions suffisamment adultes. Dorénavant, notre sténotypiste sera présente dans chacune de nos réunions. C'est d'ailleurs elle qui nous suit de manière fidèle depuis maintenant 2003 à la Communauté de Communes du Pays de Montereau, et avant 2003, au sein de la Ville de Montereau. Cela aura pour avantage de libérer du temps à Sandrine Schmitt, qui dans toutes ses fonctions de Directrice Générale du Syndicat, assume non seulement la Direction Générale, mais aussi la Direction des Ressources Humaines, la Direction Financière et Comptable, étant elle-même comptable, et également tout l'administratif et les dossiers techniques. Elle fait tout toute seule et la production des comptes rendus de nos réunions était devenue de plus en plus difficile. Nous sommes très en retard sur ce point. Ce n'est pas normal car une collectivité doit pouvoir approuver le compte rendu d'une assemblée à l'autre.

Nous avons donc décidé, au niveau du Bureau et avec Michel Dalibon qui a en charge cette responsabilité, de sous-traiter nos comptes rendus à une sténotypiste de qualité, compétente, efficace et efficiente pour pouvoir rendre compte de la totalité de nos débats.

*Monsieur Albouy procède à l'appel.*

*Le quorum étant atteint, le Comité peut valablement délibérer.*

### **Mutualisation des formations CCPM**

**M. Albouy.** – Comme vous le savez pour celles et ceux qui sont déjà élus dans la belle instance qui nous accueille ici aujourd'hui dans sa salle du conseil, nous avons décidé, au niveau de la Communauté de Communes du Pays de Montereau,

de mettre en œuvre une mutualisation de la formation professionnelle des agents pour l'ensemble des collectivités qui sont attachées ou font partie du Territoire.

En l'occurrence, la Communauté de Communes du Pays de Montereau et le SITCOME, avec d'autres communes, ont décidé de mettre ensemble leurs efforts pour mettre en place des formations et ainsi, notamment sur un certain nombre de formations qui étaient auparavant à l'extérieur du Pays de Montereau, de les organiser au sein de nos collectivités pour éviter des déplacements aux agents.

Chaque année, le service RH de la CCPM se chargerait de recenser les besoins auprès des communes adhérentes et des syndicats intercommunaux, de procéder aux consultations des prestataires, de sélectionner les prestataires et de procéder aux inscriptions des agents proposés par les communes. Le coût de chaque formation serait ensuite réparti entre les employeurs participants, au *pro rata* du nombre d'agents proposés.

Y a-t-il des questions ? Aucune.

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Achat de trois véhicules neuf places pour maintenir les services de transport à la demande**

**M. Albouy.** – Ces véhicules permettraient de maintenir les services de transport à la demande. Comme vous le savez, nous sommes maintenant à quelques semaines de l'adhésion effective de nos communes du Sud du Territoire du Pays de Montereau : Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Noisy-Rudignon, Thoury-Ferrottes et Voulx.

Nous sommes actuellement en pourparlers sur les services qui seront proposés, notamment le cofinancement avec la collectivité Ile-de-France Mobilités. Par anticipation, il convient donc de délibérer sur l'achat de trois véhicules qui permettront de desservir ces six communes supplémentaires, deux véhicules étant affectés au service et le troisième, destiné à remplacer un autre véhicule devenu vétuste (datant de 2008).

Nous remplaçons donc la 307 SW, une voiture berline cinq places en fin de course, par un nouveau neuf places. Cela nous permettra de renouveler notre flotte et d'avoir des véhicules plus récents et surtout de meilleures capacités.

Y a-t-il des questions sur l'achat de ces trois véhicules neuf places pour maintenir et développer le service ? (Non).

Vos documents comportent une comparaison.

Nous avons des Peugeot Boxer Combi Access -c'est celui que nous avons acheté récemment et qui plaît assez à la clientèle par rapport aux autres Peugeot que nous avons achetés précédemment. Il s'agit de véhicules neuf places, mais les personnes trouvaient que l'habitacle rendait le lieu moins convivial.

Les deux autres sont le Citroën Jumper Combi et le Renault Trafic Combi, sachant que les neuf places de tous les constructeurs automobiles d'Europe sont sur la même base et quasiment avec les mêmes carrosseries. Mais il se trouve que Peugeot est le plus intéressant financièrement.

Y a-t-il des questions sur le véhicule Peugeot ? (Non). Ceci n'est que la demande de subvention. Quand nous aurons un marché, le SITCOME délibérera à nouveau, mais sur le marché.

Y a-t-il des questions ? (Non).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Subvention DETR 2020**

Cette subvention concerne l'achat de trois véhicules thermiques suite aux discussions que nous avons eues avec Madame la Sous-Préfète. Celle-ci nous a sollicités pour que le SITCOME dépose une demande de DETR, afin de financer ces trois véhicules thermiques dans le cadre du développement de la mobilité dans les territoires ruraux. Nous pourrions bénéficier d'une subvention à hauteur de 80% pour l'achat des trois véhicules.

Qui s'abstient sur cette demande de subvention ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Contrat d'assurance des risques statutaires CDG77**

Nous donnons mandat au Centre de Gestion afin de souscrire pour son compte des conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une compagnie d'assurances agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités territoriales intéressées selon le principe de la mutualisation.

Il s'agit d'un contrat de quatre ans à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Nous nous positionnons dès maintenant pour une prise de décision en juin 2020. Il faut prendre une délibération avant le 31 décembre 2019.

Le régime du contrat serait la capitalisation et le contrat serait destiné aux agents titulaires, stagiaires, non titulaires affiliés à l'IRCANTEC et des agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL.

Y a-t-il des questions ?

Nous nous inscrivons dans le processus de demande de mutualisation des contrats d'assurances sur les maladies du personnel.

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### Modification des statuts – Article 2

A la lecture des statuts, j'ai souhaité que nous reprécisions l'article 2. Nous nous sommes lancés corps et âme dans la mise en place de moyens de locomotion électriques non individuels et une voiture peut, par nature, accueillir plusieurs personnes. Mais cela n'était pas précisé de manière extrêmement claire dans l'article 2 des statuts du Syndicat.

J'ai donc souhaité que nous précisions que le Syndicat avait autorité sur la mise à disposition de moyens de mobilité individuels et collectifs, notamment les vélos que nous proposons maintenant depuis 13 ans, les patinettes électriques... Si nous n'en proposons pas aujourd'hui, nous serions susceptibles de le faire car de plus en plus de collectivités s'y emploient et les réglementations sont désormais plus claires, notamment en termes d'assurances. Et puis les vélos électriques, notamment ceux mis à disposition par Ile-de-France Mobilités et les véhicules électriques dits "SiYonnettes", sur lesquels le Syndicat s'est largement positionné l'année précédente puisque nous avons voté plusieurs délibérations concernant la mise en place du service, des demandes de subventions, la tarification et le contrat de location.

Il me semble donc plus rigoureux de l'écrire noir sur blanc dans nos statuts.

Y a-t-il des questions ? (Non).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### Gestion Gare routière

Comme vous pouvez le constater, les travaux de la Gare routière de Montereau vont bon train. La mise en place d'enrobés sur la partie "trottoirs" de la Gare routière a commencé aujourd'hui. On peut estimer que les travaux réalisés par la Communauté de Communes du Pays de Montereau seront exécutés selon le calendrier prévu. La Gare routière devrait donc être opérationnelle pour Noël (je touche du bois !), tel que nous l'avions envisagé.

Pour autant, afin de moderniser au mieux cette Gare routière qui augmente sa surface et sa capacité d'accueil des véhicules, il faudrait pouvoir, comme nous l'avons fait en 1996, donner une information la plus dynamique possible à l'ensemble des usagers et avoir une meilleure gestion des véhicules.

En effet, une vingtaine de véhicules sont présents sur quelques créneaux d'heures de pointe alors que la Gare routière est dimensionnée pour 13 véhicules. Nous avons la capacité d'en accueillir beaucoup plus en adoptant un système de gestion dynamique, c'est-à-dire de reconnaissance du véhicule en entrée de gare et d'affectation du véhicule sur des quais. Cela permettrait de disposer les véhicules les uns après les autres et donc de diminuer l'espace entre chaque véhicule pour permettre aux conducteurs de partir en fonction de ses horaires.

En accord avec l'ensemble des transporteurs, nous avons donc décidé de mener une étude et surtout de demander des subventions auprès d'Ile-de-France Mobilités pour équiper cette Gare routière de ce système d'information. Tout en sachant qu'Ile-de-France Mobilités prend en charge 100 % des dépenses concernant la gestion des gares ; un dossier de demande de subventions est en cours auprès de l'IDFM et trois transporteurs sont déjà en cours d'instruction (PROCARS, Les CARS MOREAU, INTERVAL).

Le SITCOME propose donc de déposer un dossier pour demande de subventions auprès de l'IDFM, en complément de ceux déjà déposés par les principaux transporteurs utilisant la Gare routière pour n'avoir qu'un seul système d'information en Gare routière. Cela n'était pas prévu dans l'esprit de certains agents de l'IDFM qui envisageaient de mettre des systèmes d'information en fonction des compagnies. Cela immobilise en termes de gestion de Gare routière car si l'on installe des points d'information, dits "BIV" (Borne d'information voyageurs), d'une société de cars, cela condamne forcément tous les bus de cette société de cars à aller à un endroit plutôt qu'à un autre.

Pour une bonne gestion de la gare, je souhaite bien sûr une plus grande souplesse. Il est souhaitable que les bus aillent toujours aux mêmes endroits, mais qu'en cas de force majeure l'on puisse organiser les choses avec plus de souplesse et que l'on évite de se retrouver avec la borne d'information voyageurs PROCARS à droite et les bus de PROCARS à l'autre bout de la Gare routière. Cela n'aurait pas de sens.

Cette demande de subventions auprès de l'IDFM permet de montrer que l'ensemble des transporteurs et la collectivité gestionnaire de la Gare routière sont main dans la main et ne souhaitent qu'un seul et même système pour l'ensemble de la gare. De toute manière, tous les systèmes individuels doivent avoir un langage commun appelé SIRI, donc tous les logiciels avec des langages différents issus de diverses sociétés doivent à terme émettre les informations avec ce langage SIRI universel.

Avez-vous des questions sur ce dossier ?

**M. Senoble.** - Les réservations pour le passage du système sont-elles prévues sur les travaux ?

**M. Albouy.** – Oui, Monsieur le Maire de Forges. Effectivement, j'ai fait installer sur l'ensemble de la Gare routière des fourreaux qui nous permettent d'installer des systèmes d'information à côté de chaque abri-voyageurs. Il y a 13 abris-voyageurs,

puisque 13 quais sont identifiés dans la gare actuelle. Ces 13 abris auront un fourreau qui les conduit vers la Maison de la Mobilité, où l'ensemble du système informatique de gestion de la gare sera installé.

Donc effectivement, nous avons anticipé.

Ma réponse vous convient-elle, Monsieur ?

**M. Senoble.** - Tout à fait.

**M. Albouy.** – Maintenant que tout est acté mot à mot, je fais attention ! Et je choisis mon vocabulaire !

**M. Senoble.** – On peut même ajouter, Président, que gouverner, c'est prévoir !

**M. Albouy.** – Ce sera ajouté au procès-verbal !

**M. Bernard.** – Combien de personnes sont concernées par la formation du personnel ?

**M. Albouy.** – L'ensemble des opérateurs SIYONNE, soit une quinzaine à ce jour. Comme vous le savez, tous les opérateurs SIYONNE ont dans leur fiche de poste la réalisation du Transport à la Demande, mais aussi l'information voyageur au kiosque SIYONNE.

Par ailleurs, nous avons souhaité une certaine diversité dans la réalisation de leurs tâches pour qu'ils ne soient pas au volant toute la semaine et qu'ils puissent être interchangeables en cas de remplacement de dernière minute (maladie, formation, congés pris par le personnel de façon unilatérale). Je souhaite donc que l'ensemble du personnel soit capable d'exécuter les tâches qui sont les nôtres et par conséquent, formé à ce logiciel.

Ce n'est pas une nouveauté puisque nous étions déjà équipés d'un système similaire en 1996. Nous l'avons abandonné suite à la récupération par le SITCOME de la gestion de la Gare routière en 2006. C'était auparavant un équipement géré par INTERVAL dans le cadre d'une Délégation de Service Public pendant cinq ou six ans.

Au moment du renouvellement, j'étais Adjoint au Maire en charge du Personnel de la Ville de Montereau. La Ville se devait de recycler un certain nombre d'agents sur d'autres missions et notamment des missions administratives. Le montant de la Délégation de Service Public nous coûtait assez cher et il n'était pas forcément nécessaire de le renouveler. A l'époque, j'avais donc convaincu Yves Jégo de reprendre la gestion en direct.

Quand nous avons repris la gestion en direct au niveau de la Ville de Montereau, les équipements mis en place en 1996 dans le cadre d'un appel d'offres par l'ancien Directeur des Services techniques, Joël Taillardat, n'avaient pas été suffisamment entretenus par l'installateur. Ce dernier ne garantissait pas le bon fonctionnement du matériel.

Au fur et à mesure, le panneau d'information central situé à côté du kiosque -lui-même situé à côté des toilettes publiques- ne fonctionnait plus du tout et devenait illisible. Un certain nombre de panneaux de quais n'étaient pas lisibles car ils étaient face au soleil et les gens n'y voyaient rien. Un jour, Monsieur le Maire, constatant l'état du matériel, m'a demandé soit de tout remplacer, mais nous n'en avons pas les moyens, soit de tout retirer, ce que nous avons fait le lendemain.

Il est donc vrai qu'après, nous avons vécu avec une gestion plutôt de quais affectés, mais avec des difficultés puisque vous savez que l'ancienne gare fonctionnait sur un principe de doubles quais, c'est-à-dire un bus venant devant et un bus venant derrière.

Malheureusement parfois, les aléas de la circulation font que le bus qui aurait dû être devant se retrouve derrière et est obligé de faire des marches arrière pour repartir... Enfin, tout cela était bien compliqué, ce que nous n'aurons plus dans la future Gare de Montereau.

Si nous nous équipons justement de ce système d'information, par la connaissance des informations communiquées par l'ensemble des transporteurs, nous serons en capacité d'orienter les bus aux bons endroits et de faire en sorte qu'ils soient bien hiérarchisés en termes de départ.

*(Arrivée de Mme Dominique Aquilon)...*

Bonjour, chère collègue !

Ai-je répondu à votre question, Monsieur Bernard ?

**M. Bernard.** – Oui, très bien.

**M. Albouy.** – Merci.

Y a-t-il d'autres questions ? (Non).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Industrialisation du processus d'envoi ASAP**

**M. Albouy.** – La parole est donnée à Michel Dalibon, premier Vice-Président, en charge des Finances.

**M. Dalibon.** – Il s'agit d'autoriser le Président à mettre en place avec la Trésorerie de Montereau un système de dématérialisation de l'ensemble des recettes et dépenses du SITCOME. Nous devons le faire depuis longtemps et nous allons le mettre en place à partir du 31 octobre 2019.

La délibération vous a été remise.

Y a-t-il des questions ?

Dans les communes, vous avez déjà dû mettre en place ce système, ou bien c'est en cours.

**M. Senoble.** – Nous attendons de voir si cela fonctionne ! Vous essuiez les plâtres et vous nous direz !

**M. Dalibon.** – Je ne vois pas pourquoi cela ne fonctionnerait pas !

**M. Albouy.** – Le Trésor Public hoche la tête en disant que cela fonctionne bien !

**M. Senoble.** – Je n'en doutais pas un instant !

**M. Albouy.** – Il faut prendre le micro car même si vous ne devez pas participer aux débats, là, vous êtes tout de même interpellée par un élu !

**Mme Charpentier.** – Il faut préciser que la plupart des collectivités qui relèvent de la Trésorerie sont passées à la signature électronique et l'ASAP fonctionne au niveau national. Il n'y a donc aucun souci à ce niveau-là, soyez rassurés.

**M. Senoble.** – Merci.

**M. Albouy.** – Merci, Madame.

Hormis cette interpellation amicale du Maire de Forges, y a-t-il des questions ? (Non).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Budget Annexe Supplémentaire "Cartes SIYONNE" 2019**

La Commission des Finances s'est réunie sous la présidence de Michel Dalibon. Les plus curieux et les plus attentifs sur la bonne gestion du Syndicat ont pu poser toutes les questions sur ce point.

Y a-t-il des remarques sur ce Budget Supplémentaire ?

La Section de fonctionnement s'élève à 521,98 € et la section d'investissement à 92 025,76 €.

Y a-t-il d'autres questions que celles posées en Commission des Finances ? (Non).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Budget Principal Supplémentaire "SITCOME" 2019**

**M. Dalibon.** Il s'agit de l'affectation des résultats de l'année 2018 ainsi que la reprise des Restes à réaliser de 2018, en plus de tous les ajustements, notamment sur le Budget SITCOME de la gestion de la Gare routière, soit globalement 250 000 € HT (300 000 € TTC).

**M. Albouy.** – D'accord.

Y a-t-il des questions ? (Non).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Questions diverses**

N'ayant reçu aucune question diverse, y en a-t-il ce soir ? (Non).

Je vous remercie de votre présence et vous invite à signer la feuille de présence auprès de Sandrine. Je vous remercie de votre participation et rendez-vous pour la prochaine réunion le 10 décembre. Nous concluons notre réunion, comme chaque année, par le partage de la bûche de Noël, un peu par anticipation !

**La séance est levée à 19 H 27.**